

Conseil communal du 29 mars 2018

Interpellation citoyenne « Sécurité rue Moris »

M. Khalid Talbi : Je m'adresse à vous ce soir au nom de beaucoup de Saint-Gillois inquiets quant à leur sécurité et à celle de leurs enfants aux abords des écoles dans le quartier de la rue Moris, et notamment de l'école Saint Jean-Baptiste de La Salle.

Depuis de nombreux mois maintenant, le passage pour piétons situé à l'intersection des rue Moris et d'Irlande s'efface. Il est devenu très peu visible pour les automobilistes qui souvent, dès lors, ne ralentissent pas. Cette situation présente un réel danger pour de nombreux enfants, parents et habitants du quartier qui empruntent chaque jour ce passage pour piétons, notamment pour se diriger vers les écoles de la rue Moris et de la rue d'Irlande, en descendant du tram 81. Ils ont le droit de l'utiliser car tant que le passage reste un tant soit peu visible, le code de la route s'applique.

Ce passage pour piétons est d'ailleurs très emprunté. Au même niveau, au point de livraison du Brico, des conteneurs à déchets ou des camions occupent régulièrement le trottoir du côté de l'arrêt du tram. Cela pousse d'autant plus les piétons à traverser la rue à cet endroit.

L'année dernière, en mai 2017, des citoyens inquiets avaient tiré la sonnette d'alarme une première fois. La situation dangereuse a été relayée et discutée sur la page Facebook « I Love Saint-Gilles », sur laquelle plusieurs d'entre vous sont actifs voire administrateurs.

À la suite de cette intervention, la section locale du PTB est intervenue à deux reprises, en juin et en novembre, pour interpeller et attirer l'attention de la commune sur la nécessité de sécuriser cette zone proche d'établissements scolaires. Parmi les revendications avancées, le PTB demandait de repeindre le passage pour piétons mais aussi de placer des panneaux de signalisation et d'adapter les trottoirs, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Ces actions ont été fort suivies et commentées et, dans la foulée, de nombreuses plaintes relatives à la sécurité dans la rue ont émergé.

Fin novembre 2017, la question de la sécurité de la rue Moris se trouvait une nouvelle fois dans les journaux régionaux. Malheureusement, ce n'était pas grâce à l'une ou l'autre action mais à cause d'un accident survenu en soirée. Une femme qui traversait la rue Moris avait été fauchée par un tram ! Les circonstances de cet accident ne sont pas claires mais on

ne peut manquer d'y voir une nouvelle preuve que la sécurité dans cette rue est problématique. Cet incident a d'ailleurs donné lieu à de longues discussions sur les réseaux sociaux, où l'on a pu constater que de nombreux citoyens dénoncent la dangerosité de la rue.

Je suis ici, aujourd'hui, pour relayer ces inquiétudes et pour vous présenter un certain nombre de recommandations qui ont déjà été formulées.

D'abord, il faut régler la question de ce passage pour piétons. À chaque fois, la commune a réagi en disant qu'il s'agit d'un passage pour piétons provisoire. Il aurait été mis en place à la suite de l'éboulement du mur de l'école Jean-Baptiste de La Salle afin de dévier temporairement la circulation piétonne. Presque un an plus tard, nous sommes effarés de constater que rien n'a été fait. Le passage pour piétons continue à s'effacer jour après jour. L'état de dégradation actuel est dangereux. Il faut le repeindre. Ensuite, il faut l'éclairer et placer les panneaux de signalisation nécessaires, ainsi que prévoir un marquage sur la route, signalant le passage du tram, en rouge, comme cela se fait ailleurs. Enfin il est indispensable d'adapter les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

En outre, une analyse globale de la sécurité routière et de l'aménagement de la rue s'impose. En effet, au-delà du passage pour piétons, il y a lieu de faire un diagnostic global de l'école et de ses abords, ainsi que des différents modes de déplacement de l'ensemble des utilisateurs.

Voilà déjà un certain nombre d'éléments à prendre en considération :

1. Il s'agit d'une rue très fréquentée par différents types d'utilisateurs et modes de transport : trams, voitures, vélos, piétons, dont de jeunes enfants. Il faut repenser la rue afin d'améliorer, de concilier et de sécuriser la mobilité de chacun ;
2. C'est une rue très étroite où les trams sont très souvent bloqués par des voitures qui dépassent ne fût-ce que de quelques centimètres les places de parking ;
3. La signalisation de l'approche d'une école semble insuffisante, notamment pour les automobilistes venant de la place Janson. Pourtant, de nombreux moyens simples existent pour augmenter la visibilité de l'école comme le placement de panneaux entouré d'une bande jaune fluo ;

4. Il y a lieu de repeindre la signalisation au sol – signalisation des passages pour piétons, des panneaux 30km/h, du passage du tram – avec une peinture rétro-réfléchissante ;
5. Beaucoup d’habitants du quartier se sont également plaints du manque d’éclairage de la rue Moris en soirée et durant la nuit. Comment l’améliorer ?

Je conclurai en vous adressant, monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, des questions globales.

Êtes-vous conscients des différents types de problèmes de mobilité qui se posent à la rue Moris ?

Que compte faire la commune pour répondre aux préoccupations des habitants ? Que pouvons-nous espérer de la commune pour sécuriser cette zone proche d’écoles ? Pouvons-nous attendre des mesures globales rapides ?

M. le président : La parole est à Mme Cathy Marcus.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Quels sont les constats pour la rue Moris que je connais très bien puisque j’habite le quartier ? Cette voirie communale est essentiellement traversée par des rails de tram. Leur entretien doit faire l’objet d’un accord de la STIB. Le passage pour piétons dont vous parlez dans votre interpellation avait été dessiné de manière provisoire pour dévier la circulation piétonne le temps des travaux de déblaiement consécutifs à la chute du mur de l’école Saint Jean-Baptiste de La Salle. Il avait donc une fonction temporaire et était amené à disparaître puisqu’il ne figure pas dans le règlement général de police de la circulation routière.

Les autres constats regardent la configuration même de la rue Moris et sont bien connus de nos services. Comme vous l’avez relevé, les trottoirs sont étroits, en particulier si l’on considère le flux piéton important généré par les écoles, l’arrêt du tram ou la sortie du Brico. La largeur de stationnement est très réduite et occasionne d’ailleurs de nombreux retards pour les trams. La vitesse des véhicules qui frôlent le trottoir du côté impair, c’est-à-dire du côté de l’école, est aussi problématique. Le revêtement de la chaussée en pavés est dégradé le long des voies, l’égout est, lui aussi, dégradé et la distribution d’eau est vétuste. Nous connaissons tous ces problèmes. Ils sont suivis.

Nous avons mis en place un projet de rénovation de cette voirie en concertation avec la STIB, dans le prolongement des travaux entrepris par la STIB le long du trajet du 81. Après la rénovation de la rue Théodore Verhaegen, puis de l'axe De Jaer-Lombardie, la rue de l'Aqueduc sera aménagée en 2019. Tout de suite après, les travaux se poursuivront dans la rue Moris et devraient être achevés au début de l'année 2020.

Cet aménagement devra impérativement améliorer la circulation des trams et, compte tenu de la configuration du bâti, l'alternative est la suivante : soit réduire la largeur du trottoir du côté pair, pour aménager des places de stationnement plus confortables, au détriment de la circulation piétonne, pourtant importante ; soit supprimer carrément le parking tout au long de la voirie et favoriser la mobilité douce en élargissant les trottoirs et la bande cyclable et facilitant la circulation piétonne. Il faudra faire un choix. Dans l'attente de ce réaménagement, certaines dispositions vont déjà être prises.

En ce qui concerne l'éclairage public, nous n'avons à ce jour enregistré aucune plainte. Selon le résultats d'une enquête effectuée, l'éclairage répond aux normes actuelles – et nous sommes encore allés sur place pour nous en assurer. Cet éclairage a été installé en 2004 et son remplacement est prévu en 2024, en vertu des accords que nous avons avec Sibelga. Par contre, nous travaillons depuis de nombreuses années avec Sibelga pour un remplacement régulier des luminaires à lampe jaune par des lampes blanches qui offrent plus de luminosité. Ceci est aussi planifié pour 2019. L'éclairage sera encore complété lors de l'aménagement par la STIB. Il sera donc vraisemblablement remplacé avant même 2024.

Le passage pour piétons ne peut être pérennisé tel quel même s'il est très utilisé et répond à un réel besoin. Nous souhaitons donc le maintenir. Dans le cadre de nos discussions avec la STIB, nous avons proposé de l'aménager correctement. Dans l'immédiat, il faut retirer les arceaux pour vélos – puisqu'à un bout du passage, il y a des arceaux pour vélos et à l'autre bout un potelet. Ce sera fait. Nous avons lancé un marché global de pavage qui nous permettra d'adapter l'avancée du trottoir pour que le passage pour piétons soit aux normes routières légales. Lors du chantier de la STIB, tous les passages pour piétons de la rue d'Irlande seront peints en rouge et blanc, conformément aux normes de sécurité. Nous les avons relancé en juin 2017, mais ils ont été retardés par leurs propres marchés publics. On va adapter la signalisation.

Pour faire tout cela, nous proposons justement ce soir un amendement au règlement complémentaire de la circulation routière. Il dispose que « vu la volonté de pérenniser le

passage pour piétons provisoire de la rue Moris, à la hauteur de la rue d'Irlande, [...], nous changeons le point 6, l'article 18 f est complété par [...] rue Moris, à hauteur du carrefour avec la rue d'Irlande... » Ceci sera ajouté au règlement complémentaire qui passe ce soir. Une fois cela régularisé, nous pourrions lancer immédiatement ces travaux avant l'aménagement de la STIB prévu pour 2019-2020. Il sera légal et confortable.

M. le président : La parole est à M. Henderick.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Il y a plus d'un an, je suis intervenu, ici même, pour signaler que sept passages pour piétons s'effaçaient progressivement à la rue Théodore Verhaegen, en face de plusieurs écoles. Nous sommes aujourd'hui dans un cas similaire. Le problème est que la peinture disparaît assez rapidement. Les passages pour piétons de la rue Théodore Verhaegen sont à nouveau devenus quasi totalement invisibles. Il faudrait réfléchir aux moyens de les faire perdurer.

Le passage pour piétons de la rue d'Irlande, à deux pas de la rue Moris, est érigé sur un petit plateau composé de pavés gris et blancs. Les pavés blancs restant blancs, on a là un passage pour piétons durable. Lorsque l'on se penche sur le réaménagement des voiries, il faut aussi réfléchir à la durabilité du travail réalisé pour s'assurer que ces passages soient pérennes.

M. le président : La parole est à Mme Cathy Marcus.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : En un an, il est vrai que la peinture s'efface, il faut la refaire régulièrement. Mais nous avons lancé un marché pour de la thermoplastie, mais elle ne dure que trois ans. Là où il y a du pavé, on peut réfléchir au changement de couleurs mais là où il n'y en a pas...

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Il faut peut-être songer à mettre du pavé aux carrefours. Lorsqu'on visite certaines capitales étrangères, on trouve parfois des passages pour piétons centenaires, qui n'ont pas besoin d'être repeints parce qu'ils ont été conçus pour rester visibles.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : J'espère que les conciergeries auront à cœur de nous informer régulièrement sur l'état des passages pour piétons.

M. le président : La parole est à M. Talbi pour une réplique.

M. Khalid Talbi : Je vous remercie pour votre réponse constructive. Néanmoins, tant que le passage pour piétons reste visible, le code de la route s'applique. J'ai noté que des travaux seront effectués en 2019-2020. Ce n'est pas demain ! En attendant les enfants vont continuer à l'emprunter. Il est plus qu'urgent de le repeindre.

(Applaudissements)